



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 13472

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les violences commises par armes blanches. Le double meurtre d'Echirolles rappelle la cruauté et la violence auxquelles chacun peut être soumis, ces jeunes hommes étant décédés des suites des blessures infligées par leurs agresseurs grâce à des armes blanches. Il souhaiterait connaître les chiffres concernant les agressions et meurtres commis à l'arme blanche mais aussi savoir ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour lutter contre ce type d'agressions.

Texte de la réponse

Deux jeunes hommes sont décédés le 28 septembre dernier à Echirolles, victimes de violences extrêmes et barbares. Devant l'horreur de ces crimes, le Président de la République et le ministre de l'intérieur se sont immédiatement rendus sur place. Le Chef de l'Etat a assuré les familles de la compassion de la nation et de la volonté de l'Etat d'agir avec la plus totale fermeté. Devant cette barbarie, la République se devait de réagir avec une détermination totale mais sereine, à l'image de la dignité des familles endeuillées. La réponse de l'Etat a été immédiate. L'efficacité des forces de police a permis d'interpeller plusieurs suspects dans les jours qui ont suivi le drame, et de nouvelles interpellations ont été effectuées encore récemment. Indépendamment de la procédure judiciaire, qu'il n'appartient pas au ministre de l'intérieur de commenter, des mesures concrètes ont été prises sur le plan de la sécurité, que le ministre de l'intérieur a présentées aux maires de Grenoble et d'Echirolles. Les quartiers de La Villeneuve de chacune des deux communes, ainsi que les quartiers Mistral et Teisseire de Grenoble, sont inclus dans la zone de sécurité prioritaire (ZSP) dont le Président de la République a annoncé la création dès l'été dernier. Elle est l'une des quarante-neuf nouvelles ZSP présentées par les ministres de la justice et de l'intérieur en novembre dernier et dont la mise en place se fera progressivement au cours du premier semestre 2013. Des effectifs policiers supplémentaires seront déployés et la coordination sera renforcée entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales, car les élus locaux sont des acteurs majeurs de la sécurité et notamment de la prévention. S'agissant plus généralement des atteintes aux personnes commises par arme blanche, le traitement statistique actuel centralisé ne permet pas de les isoler au sein du volume de l'ensemble des agressions violentes sans armes à feu. La modernisation prévue des systèmes d'information de la police permettra, courant 2014, de disposer de statistiques plus fines. Le ministre de l'intérieur tient toutefois à souligner que les violences envers les personnes, notamment dans les quartiers populaires déjà frappés par le chômage et parfois la désespérance sociale, appellent une réponse déterminée et ferme. Le Gouvernement a fait de la sécurité une priorité et tout est mis en œuvre pour répondre aux attentes des Français, notamment pour lutter contre les atteintes à l'intégrité physique des personnes, mais aussi contre toutes les formes de délinquance et d'incivilité qui dégradent la vie quotidienne de nos concitoyens. Cette politique exige des moyens humains et le ministre a fait du renforcement de la présence physique des policiers et des gendarmes sur le terrain une priorité. La décision du Gouvernement de renforcer les effectifs des forces de l'ordre, avec la création dès cette année de 480 emplois supplémentaires dans la gendarmerie et dans la police, le permettra. Combattre la délinquance exige aussi des modes d'intervention rénovés et plus efficaces, pour traiter les problèmes en profondeur, au plus près des réalités locales et en partenariat avec tous les acteurs

concernés, notamment l'autorité judiciaire. Tel est l'objet des zones de sécurité prioritaires, où seront affectés des volontaires bien formés et expérimentés, et qui permettront aussi une forte action de prévention. Si l'Etat assume pleinement ses missions régaliennes, de nombreux autres acteurs ont un rôle à jouer dans la sécurité de nos concitoyens, au premier rang desquelles les polices municipales, dont le travail est complémentaire de celui accompli par la police et la gendarmerie. La vidéoprotection constitue un autre atout important, et le ministre en soutient le développement. Au-delà des mesures strictement policières, une véritable mobilisation de tous s'impose car la réponse de la société ne peut se limiter à celle de l'Etat et ne peut se faire seulement en termes de sécurité et de moyens. Le drame d'Echirolles est aussi le témoignage d'une société dure et violente, dont une partie de la jeunesse ignore tout ou presque des normes sociales et morales de la vie en collectivité. Cette situation réclame autorité, fermeté et sanction, mais aussi éducation, formation et cohésion sociale. Une prise de conscience, un retour de l'autorité et une responsabilisation des parents s'imposent pour s'attaquer aux causes de la délinquance, et lutter contre une violence dont sont d'abord victimes les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13472

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7325

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3900